

REPONSE

Question 1 : Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

Le programme de la NUPES entend porter a minima au niveau du SMIC revalorisé (1 500 euros) toutes les pensions pour une carrière complète. C'est une première mesure. Quant à ceux qui n'auraient pas pu exécuter une carrière complète, ils toucheraient le minimum vieillesse (aujourd'hui rebaptisée Aspa, NDLR) au niveau du seuil de pauvreté. Notre programme s'engage expressément à indexer la revalorisation des retraites sur les salaires.

La mesure phare de la NUPES c'est le retour à un droit à la retraite à 60 ans pour 40 annuités de cotisations. Reculer encore l'âge de départ c'est d'une part profondément injuste car l'âge moyen en bonne santé est de 63 ans mais cela entrainerait un cout supplémentaire pour l'assurance maladie et l'assurance chômage tant il est vrai qu'aujourd'hui 1 personne sur 2 qui part en retraite n'est plus dans l'emploi. Le programme de la NUPES accompagne cette mesure de son financement par un élargissement de l'assiette de cotisations patronales à l'intéressement, les dividendes, la participation, l'épargne salariale, les rachats d'action, les heures supplémentaires.

Nous ne pouvons pas aborder le sujet des pensions sans parler de la nécessité de la revalorisation et de l'égalité salariale Femme/Homme. Ce rattrapage permettra aussi, grâce aux cotisations, de répondre aux problématiques de financement.

Question 2 : Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?

Les mesures que nous annonçons : pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète et relèvement très sensible de l'allocation de solidarité personnes âgées mais aussi l'indexation des revalorisations sur les salaires sont de nature à rattraper quelque peu la perte de pouvoir d'achat .

Alors que le candidat Macron de 2017 avait promis aux retraités le maintien de leur pouvoir d'achat, la CSG des retraités a été augmentée de 1,7 point le 1er janvier 2018, soit une hausse de son montant de près de 25 %.

Question 3 : Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

La Sécurité sociale a été créée avec un financement basé sur les cotisations d'une part pour que le système échappe aux appétits des gouvernements et du capital financier d'autre part pour en faire assumer la gestion par les salariés eux-mêmes puisque ces cotisations représentent du salaire « différé ». La CSG étant un impôt, cela revient à remettre notre protection sociale sous la coupe du gouvernement.

La NUPES propose que la santé soit gratuite et accessible à tous. Cette idée est illustrée par l'exigence de remboursement à 100 % de l'ensemble des frais médicaux.

L'objectif est de supprimer tout reste à charge pour les ménages, dans une volonté d'égalité, en garantissant une prise en charge des soins à 100 % par l'Assurance maladie, afin de mettre un terme au renoncement aux soins pour raisons financières. Cette mesure serait financée par un certain nombre de réformes : la suppression des dépassements d'honoraires et des frais de gestion des complémentaires, une meilleure négociation des prix des médicaments ou encore la modification de certains des tarifs les plus importants, sur l'optique et le dentaire notamment.

Ø Question 4 : Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches, etc.) ?

Nous entendons reconstruire le service public hospitalier. Pour cela, il faut un renforcement du concours financier de l'État au budget des collectivités territoriales par le biais des dotations globales de fonctionnement (DGF) et un retour sur les suppressions de lits et de personnels. Il s'agit d'actionner tous les leviers pour combattre les déserts médicaux. Cela repose notamment sur le recrutement de médecins publics, l'augmentation des moyens des facultés de médecine pour rendre effective la suppression du numerus clausus, la création de réseaux de centres de santé pluridisciplinaires publics en lien avec les hôpitaux publics et la création d'un pôle public du médicament.

Nous nous engageons à rouvrir des services d'urgence, des maternités et des Ehpad publics à moins de 30 minutes de chaque Français.

Question 5 : Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) en nombre suffisant ?

Le bilan d'Emmanuel Macron est désastreux : loi grand âge promise durant 5 ans et abandonnée, création d'une 5e branche vide et dégradation des conditions de vie des personnes âgées dans les EHPAD, compte-tenu de l'augmentation de la population, de son vieillissement et des démissions du personnel.

Qui plus est, nous voyons aussi le débordement que le libéralisme nous impose avec le scandale ORPEA. Il nous faut refuser « l'Or Gris » et se tourner vers une société de l'entraide donc de penser une dépendance qui ne soit pas marchande.

Nous nous prononçons sans ambiguïté pour un financement de la dépendance à la hauteur des besoins, par les cotisations salariales et patronales, dans le cadre d'une gestion directe par la Sécurité sociale. Notre programme :

Développer et promouvoir un réseau public d'EHPAD à taille humaine et familiale (30 places), en créant 10 000 places par an pendant cinq ans

Créer 210 000 postes de soignants dans les structures d'hébergement médicalisées pour pouvoir faire respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résidents et augmenter à hauteur des besoins le ratio de l'ensemble du personnel (animation, administration, hébergement, technique...), afin de parvenir à six soignants par résident et un· membre du personnel par résident·

Arrêter les profits et la spéculation sur le dos des personnes âgées en transformant les EHPAD privés à but lucratif en structures associatives, coopératives ou publiques

Rompre avec la dégradation des dotations allouées aux EHPAD ces dernières années en donnant des moyens humains, matériels et financiers à ces structures afin d'offrir une prise en charge graduée, adaptée, bienveillante et qui respecte la dignité de chaque personne.

Ø Question 6 : Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités ?

C'est évident. Il est clair que la pandémie a accélérer la numérisation de nos services publics jusqu'à les faire disparaître : fermeture des guichets, augmentation des plateformes téléphoniques qui rebutent les personnes âgées et leur rend la vie quotidienne très difficile.

Il faut remettre l'humain au centre de la société.

Question 7 : Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?

Nous n'avons pas abordé ce problème. La Nouvelle Union populaire écologique et sociale a l'ambition de remettre la population au centre de ses décisions et bien sur les organisations qui la représente.

Si c'est une demande forte des retraités alors pourquoi pas.

ANDY KERBRAT et MARINA FERRERUELA ▼▼▼

Candidat·es de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale
de la 2ème circonscription de Loire-Atlantique

